



JUSTES PATRIOTES POUR LA REPUBLIQUE
J.P.R en sigle
LE PRESIDENT NATIONAL

Parti Politique enregistré par l'arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSEDECAC/AOK/038/2022 du 16 mars 2022

POINT DE PRESSE DES JUSTES PATRIOTES POUR LA REPUBLIQUE EN RAPPORT AVEC L'AGRESSION DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO PAR LE RWANDA ET SES SUPPLETIFS DE L'AFM/M23

Mesdames et Messieurs de la Presse,

En ce moment où notre pays, la République démocratique du Congo, fait face à l'occupation, nous nous devons d'élever la voix pour condamner la violation, par le Rwanda, du Droit international qui consacre l'intangibilité territoriale des Etats dans les limites des frontières héritées de la Colonisation. Nous condamnons également, sans réserve, les crimes odieux et lâches qui se commettent dans les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Nous exprimons tout notre soutien à Son Excellence Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, Président de la République, Chef de l'Etat et lui assurons, avec promptitude, notre engagement dans les dynamiques visant à recouvrer les territoires occupés de la République démocratique du Congo.

A l'égard des FARDC, des WAZALENDO, de la Police Nationale Congolaise, liants des différents fronts de combat : politique, diplomatique, judiciaire et populaire, nous exprimons notre appui et leur rassurons, d'ores et déjà, de notre participation dans la campagne d'agrandissement de vos rangs par le recrutement.

C'est ici le lieu d'exprimer notre compassion aux victimes innocentes d'assassinats et exactions commis par l'Armée rwandaise dans les Provinces du NORD-KIVU et du SUD-KIVU. En leur mémoire, gardons une minute de silence.

Par ailleurs, comme d'aucuns le savent, aujourd'hui vendredi, le 8 mars 2025, est la journée internationale commémorative des droits de la Femme. Nous souhaitons une bonne et heureuse fête aux femmes de toutes les nationalités.

Mesdames et Messieurs de la Presse ;

La crise dans la Région des Grands Lacs a, depuis plus de trente ans, jetée de l'infamie sur la République démocratique du Congo. Au fil de temps, tous les Etats orientaux voisins à la République démocratique du Congo ont accredité, dans l'opinion internationale, la thèse surannée selon laquelle cette dernière est à la base de l'instabilité sécuritaire qui y sévit. En réalité, c'est la communauté internationale qui est le maître d'œuvre de ce montage grossier. D'aucuns et parmi les plus naïfs, pensaient que la guerre de l'AFDL visait

uniquement la liquidation du régime Mobutu dont ses propres fabricants n'avaient plus besoin à la fin de la guerre froide. Les visées de la guerre finirent par se révéler : créer et appuyer des Etats policiers dans la Région des Grands Lacs avec mission principale de subjuguier, dominer et exploiter la République démocratique du Congo.

Alors que la Communauté Internationale poussait les Etats africains à organiser des Conférences nationales pour asseoir les transitions au bout desquelles les régimes démocratiques allaient être mis en place, le schéma tracé pour le Rwanda fut de régler ses problèmes par les armes. Feignant d'aider à la résolution de la crise Rwandaise par les négociations entre le Gouvernement de la République du Rwanda et le Front Patriotique Rwandais, la Communauté internationale ne put rien lorsque le Front Patriotique Rwandais (F.P.R) dénonça l'Accord de Paix d'Arusha du 4 août 1993. Par la suite, furent assassinés le Président de la République du Rwanda, Son Excellence HABYARIMANA Juvénal et son homologue de la République du Burundi, Mr Cyprien NTARYAMIRA.

La dénonciation de l'Accord d'Arusha qui laissa place à l'option militaire finit par être porteuse pour le Front Patriotique Rwandais, devenu puissance victorieuse en 1994. Pourtant, l'Accord d'ARUSHA aurait pu régler, de manière holistique et définitive, les problèmes rwandais. Malheureusement, en visant le pouvoir sans partage au détriment de la paix, le F.P.R s'était trompé de route.

Ainsi, la République Démocratique du Congo est-elle devenue, depuis trente et un ans le bouc émissaire et le terrain où doivent se régler les problèmes du Rwanda. Pince sans rire, la Communauté internationale est restée solidaire à cette option jusqu'à mettre en place un dispositif savamment conçu, empêchant ainsi à la République Démocratique du Congo de se refaire une armée à la hauteur de ses ambitions sécuritaires. La contribution à la destruction des Forces Armées Zaïroises (F.A.Z), le financement des programmes tels que le DDRRR (Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réinstallation des Groupes armés étrangers), l'appui au brassage et au mixage dans l'Armée et l'embargo militaire, les financements des systèmes de défense des Etats agresseurs participent de cette complicité. Victime de cinq guerres successives depuis 1996, la République Démocratique du Congo est devenue le centre d'essai des armes de nouvelles générations.

Peut-on rappeler les efforts de négociations pour lesquels il ne restait que la mise en œuvre pour régler la crise rwandaise ?

Depuis le 1^{er} octobre 1990, le Gouvernement de la République Rwandaise et le Front Patriotique Rwandais ont entrepris des négociations dont le processus a abouti à la signature de l'Accord de Paix d'Arusha, en date du 4 août 1993, assorti d'une mise en vigueur concomitante.

Cet Accord, signé par le Général Major HABYARIMA Juvénal et le Colonel KANYARENGWE Alexis respectivement pour le Compte du Gouvernement de la République Rwandaise et le

Front Patriotique Rwandais, avait connu la facilitation du Président de la République Unie de Tanzanie, Son Excellence ALI HASSAN MWUNYI en présence du Représentant du Secrétaire Général des Nations Unies, Monsieur Vladimir PEROVSKY, Secrétaire Général Adjoint et Directeur Général du Bureau des Nations Unies à Genève et du Secrétaire Général de l'OUA, Dr Salim Ahmed SALIM.

L'Accord d'Arusha, intégrant tous les accords et protocoles sous-jacents, a pu régler le cessez-le-feu, les questions liées à l'Etat de droit, au partage du pouvoir dans le cadre d'un gouvernement à Base Elargie, au rapatriement des réfugiés et la réinstallation des personnes déplacées, à l'intégration des Forces Armées des deux parties ainsi qu'aux questions diverses et dispositions finales.

Alors que cet Accord visait spécialement la Paix durable au Rwanda et, par ricochet, l'éradication des signes précurseurs de l'insécurité qui inquiétaient déjà les Etats de la Région des Grands Lacs, on assista de manière surprenante à sa dénonciation par le F.P.R. et, par la suite, à l'attentat mortel contre l'Avion à bord duquel se trouvaient le Président de la République du Rwanda et son homologue du Burundi suscités. Tous les efforts fournis dans le cadre des mécanismes régionaux avec l'appui de la communauté internationale s'évaporèrent.

La Paix étant déniée et ne pouvant pas se réaliser par une seule partie au Conflit, le F.P.R choisit le **Pouvoir sans partage** au Rwanda au lieu d'une **Paix durable**. Ce mauvais choix fit le lit des actes ignobles à savoir le génocide, les massacres des réfugiés rwandais dans des camps installés au NORD-KIVU, au SUD-KIVU et dans les forêts profondes du Zaïre au nom du « droit de poursuite », à l'instauration de la justice de la « Puissance victorieuse ». Les populations congolaises en subirent le coût. Plus de 10.000.000 morts, des viols, des pillages des ressources naturelles ainsi des destructions méchantes de l'environnement, pèsent sur la balance de la criminalité que subit innocemment la République démocratique du Congo. A cela s'ajoute le début de la prolifération des groupes armés.

C'est avec la guerre de l'AFDL que les observateurs attentifs aux faits et gestes de la Communauté internationale, ont pu se rendre compte qu'au-delà du Rwanda, la guerre visait plus l'occupation du Zaïre que le déboulonnement du régime de Marechal MOBUTU. La dénégation, mieux la dénonciation de l'Accord d'ARUSHA avait donc un soubassement géopolitique et géostratégique sur fond d'occupation et d'exploitation des ressources de la République démocratique. Deux repères à ce sujet : avant que KINSHASA ne tombe, les Accords miniers furent signés, à Lubumbashi, avec certaines multinationales et par la suite un Rwandais, en la personne de KABAREBE trôna à la tête de l'Armée congolaise comme Chef d'Etat-Major depuis le 17 juillet 1997.

Dès 1994, la République démocratique du Congo est victime des guerres en rebondissement. La prolifération des groupes armés est devenue une routine. En août

1999 et en mai et juin 2000, le Rwanda et l'Ouganda se sont exercés allégrement aux affrontements à KISANGANI causant des milliers des morts.

La communauté internationale s'est longtemps bernée, se laissant entrainer dans des thèses qui pointent du doigt la République démocratique du Congo comme la source principale du mal Rwandais.

Pourtant, le mal rwandais est à chercher dans la dénonciation de l'Accord d'Arusha. Les turbulences que connaît la République démocratique du Congo, partent de là. La Communauté internationale n'a pas de choix que de ramener la Paix au Rwanda en engageant les Rwandais sur la voie du dialogue.

La paix ne s'impose pas par la force ou par les armes, elle est consensus et acceptation mutuelle. Pour autant que le Régime rwandais se dit craindre pour sa sécurité, la moindre de chose serait qu'il dialogue avec ceux ou celles qu'il prétend l'insécuriser. La République démocratique du Congo n'a jamais attaqué le Rwanda ; bien au contraire elle s'est toujours préoccupée, du reste naïvement, des relations amicales fondées sur les politiques de bon voisinage et d'intégration régionale. Pendant ce temps, la guerre se planifie contre la République démocratique du Congo.

CONTEXTE DE L'AGRESSION

La guerre est lancée dans un environnement politique et économique caractérisé notamment par :

1. la précampagne électorale en République démocratique du Congo pour les élections de décembre 2023 ;
2. l'adhésion de la RDC à la Communauté d'Afrique de l'Est, depuis le 24 mars 2022 ;
3. les préparatifs de l'élection présidentielle au Rwanda, le 15 juillet 2024 ;
4. le Président de la République démocratique du Congo inaugure une série de projets notamment la gratuité de l'enseignement, la gratuité de la maternité, le Programme de 145 territoires.. y compris celui de rebâtir une armée dissuasive au travers de la loi de programmation de l'Armée passant de 450 millions de dollars à plus d'un milliards ;
5. la reprise des activités économiques en RDC et l'amélioration du produit intérieur brut ;
6. la crédibilité de la République Démocratique du Congo sur le plan international ;
7. le vote d'un budget national de plus de 16 milliards de dollars ;
8. les démocrates américains qui soutiennent, souvent le Rwanda, tendaient vers la fin de leur mandat.

Tous ces éléments sont des indicateurs d'un plan de déstabilisation visant à bloquer les efforts du développement que déploie le Président de la République de la République de la République de la République démocratique du Congo

Heureusement que le Président de la République a mis le doigt sur ce qui fait mal à la République démocratique : le régime Rwandais. Il a fallu qu'il se lance dans une diplomatie agressive pour changer l'opinion de la Communauté internationale habituée au seul discours du Rwanda. Qui n'entend qu'une cloche, n'entend qu'un son, dit-on.

Les fronts diplomatique, politique, judiciaire et populaire mis en place sont des fondations du retour de la paix en République Démocratique du Congo.

La diplomatie agissante a battu le narratif du régime rwandais en brèche. C'est ainsi que les sanctions ont été prises par le Conseil de sécurité en votant à l'unanimité la Résolution 2773.

En fait, la République démocratique du Congo, en se lançant dans la redynamisation des relations avec le Rwanda, aurait pu constamment se rappeler des revendications du Président KAGAME à savoir :

1. La neutralisation des FAR/INTERAHAMWE ;
2. La convocation de Berlin II (c'est-à-dire la révision des frontières)
3. La protection, la non-discrimination des Tutsis vivant en République démocratique du Congo et le retour de ceux qui vivent au Rwanda;
4. La proposition et/ou l'acceptation des autorités politiques, militaires et Sécuritaires devant être affectées dans les Provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu.

Ces éléments ont toujours été brandis comme des cas d'ouverture de la guerre contre la République démocratique du Congo. Il en faut une mise au point.

I. DE LA NEUTRALISATION DES FAR/INTERAHAMWE

Nous rappelons que si l'Accord d'Arusha était respecté, les sobriquets chargés de ressentiment que se collent les Rwandais, Tutsis et Hutus, n'auraient pas un terrain fertile de leur usage.

De 1994 à 1997, soit en l'espace de trois ans, le F.P.R a pu défaire les Forces Armées Rwandaises (F.A.R) et les Forces Armées Zaïroises (F.A.Z). On peut se poser la question de savoir comment les FAR/INTERAHAMWE ont pu s'organiser sur un territoire national congolais contrôlé des mains de fer par les forces armées rwandaises à travers l'AFDL sous la houlette du Général rwandais KABAREBE, devenu Chef d'Etat-Major de l'Armée congolaise.

En 2004, sous le même prétexte de neutralisation des FAR, MUTEBUTSI et KUNDABATWARE avec la bénédiction du Rwanda ont mené des opérations dans les Provinces du NORD-KIVU et du SUD-KIVU.

En août 2008, le régime de KINSHASA a fait appel, à la surprise de l'Assemblée nationale, à l'Armée rwandaise dans des opérations militaires conjointes dénommées « UMOJA WETU » (mots de la langue KISHWAHILI qu'on peut traduire, en Français, par opération « Notre unité ») afin de neutraliser les F.A.R/INTERAHAMWE et FDLR.

En 2011, l'Armée rwandaise intervient en République démocratique du Congo sous le label du CNDP. Le 06 mai 2012, le CNDP est substitué en M23. Depuis 2022, l'Armée rwandaise appuyée par sa création l'« AFC/M23 » est en opérations militaires dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. A toutes ces opérations, les FDLR sont restées invincibles !

On peut s'interroger comment l'Armée rwandaise s'est-elle retrouvée au Congo central en 1998. Y avait-il des Interahamwe ? D'où les FDLR tirent-elles la force de résister à une Armée qui a défait, à l'espace de trois ans, deux armées nationales ? Les combats entre l'Armée Rwandaise et l'Armée Ougandaise à Kisangani, étaient-ils justifiés par la présence des FDLR dans la région ?

D'où les FDLR pouvaient-ils s'entraîner, s'équiper en armes dans un contexte où le Rwanda régentait la sécurité et la défense nationale sous le Général KABAREBE et le R.C.D plus tard ?

Où les FDLR recrutent-ils lorsqu'on considère que 31 ans après, ceux qui ont commis le génocide au Rwanda, sont soit morts, soit rapatriés au Rwanda ou ont vieilli ?

Peut-on, dans ces conditions, présumer les FDLR, à moins d'avoir une usine qui fabrique en R.d.C, sont y entretenus par le Rwanda ?

Les congolais doivent comprendre que les FDLR = occupation du territoire, pillages des ressources minières et naturelles et exactions. C'est devenu une image qui colle à une autre réalité.

Si le sigle FDLR s'entend désormais du ***Front de destruction (démoniaque) pour le lucre du Rwanda***, on peut alors comprendre que les pillages des minerais et autres ressources naturelles fassent l'objet d'une guerre.

En plus de cette revendication, vient celle exigeant la révision des frontières.

II. DE LA CONVOCATION DE BERLIN II

Le Droit international est sur la voie de la décadence. Le droit international bat de l'aile. Il est presque orphelin. Au jour le jour, il devient l'ombre de lui-même. Beaucoup de signes à travers le monde prouvent qu'il est entrain de céder la place à la force. La crise en Ukraine et en Palestine et le débat politique et économique qui l'accompagne doit alerter les Etats Africains de la stature de la République démocratique du Congo sur son avenir et son devenir dans un contexte géostratégique et géopolitique où toute action s'arrondit en intérêts.

Tous les va-en-guerre profitent de ce « gardez-vous » juridique pour commettre des actes ignobles sans craintes d'être sanctionnés. C'est ainsi que le Rwanda prétend occuper la République démocratique du Congo à l'effet de garantir sa sécurité comme s'il en avait le droit et le monopole.

De mémoire, dans une sortie médiatique, le Président Paul KAGAME ne s'empêchait pas d'exiger « Berlin II ». Il fit prévaloir à la Communauté internationale et à la République démocratique du Congo, ses intentions réelles. Il s'agit de la revendication territoriale.

Cette première revendication, maximaliste, visait l'occupation de tout le pays en 1997. Malheureusement pour lui, elle ne coïncida pas avec l'ambition de Mzee Laurent Désiré Kabila qui visait plutôt le pouvoir d'Etat.

Faute de vigilance, cette vision maximaliste peut toujours s'opérer par un coup d'Etat. Cette politique expansionniste a bénéficiée de la complicité des grandes puissances. Son échec a fait changer les stratégies.

Depuis 1998, l'angle de revendication a été réduit au minima. Elle vise l'occupation de trois Provinces : le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et le Maniema. Il s'agit de contrôler cet espace par le Rwanda bien sûr, mais beaucoup plus à des fins d'exploitation des minerais et autres ressources naturelles au profit des Etats mandants. C'est dans ce cadre que l'Union Européenne (dont les Etats Leaders sont Parties prenantes à la Conférence de Berlin) ne se gêna pas de signer, récemment, des accords relatifs aux minerais avec le Rwanda sans aucun soubassement géologique. D'aucuns disent, à juste titre, que l'Union Européenne s'est rendue coupable de « recel ».

Tout compte fait, le Rwanda et les Puissances (Pays et multinationales) qui l'accompagnent ne sont pas dupes. Ils savent que Berlin II est un leurre, une vue de l'esprit. Toutefois, il ne faut rien négliger en dépit de l'unité nationale qui lie, depuis belle lurette, les consciences congolaises.

La stratégie est de saper cette unité et tout effort de développement afin de maintenir la R.d.C dans la déliquescence et l'incapacité de se défendre contre les prédateurs rapaces impitoyables.

Tout est imaginé pour monter des commérages et instrumentaliser les Tutsis vivant en R.d.C.

III. DE LA PROTECTION, LA NON-DISCRIMINATION DES TUTSIS VIVANT EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO ET LE RETOUR DE CEUX QUI VIVENT AU RWANDA

Le Rwanda a toujours eu un regard contre le droit international. Mener une guerre contre la République démocratique du Congo au motif de protéger les Tutsis qui y vivent, viole les principes de souveraineté et de non-ingérence dans ses affaires intérieures.

L'arrivée des tutsis en République démocratique du Congo ne coïncide pas avec l'arrivée du Président KAGAME au pouvoir au Rwanda. Pendant ce temps, ce n'est pas lui qui les protégeait. Vouloir instrumentaliser des congolais contre leur Etat est contreproductif.

Bien plus, les crises Rwandaises ont poussé les Tutsis à s'installer dans d'autres pays de Grands-Lacs. Pourquoi, ceux qui sont dans ces pays ne préoccupent-ils pas le Rwanda ? N'y a-t-il des Hutus et twa rwandais qui se sont éparpillés dans la région des Grands-Lacs, pourquoi on en parle pas ?

En dates du 26 janvier et du 16 février 2025, le Rwanda a occupé respectivement la Ville de Goma et celle de Bukavu et, en dépit de cette situation délétère, aucun Tutsi n'a pu être attaqué par les FARDC ou les autres congolais.

Les Tutsis dont on prétend discriminés sont pourtant bien représentés dans toutes les institutions de la République au détriment même d'autres communautés.

IV. DE LA PROPOSITION ET/OU ACCEPTATION DES AUTORITES POLITIQUES, MILITAIRES ET SECURITAIRES DEVANT ETRE AFFECTEES DANS LES PROVINCES DU NORD-KIVU ET DU SUD-KIVU.

Le Rwanda revendique le contrôle des provinces frontalières à son pays. Le but a toujours été d'interférer dans la nomination des autorités politiques, militaires et sécuritaires de ces provinces.

Cette situation viole la Constitution et les lois de la République en ce que l'Armée et la Police sont des domaines régaliens de l'Etat. Ces domaines ne peuvent être ni concédés à des Etats tiers, ni être décentralisés. Le faire, est une atteinte au principe de la souveraineté et de l'indépendance de l'Etat.

Aucun Etat digne de ce nom ne peut l'accepter.

L'ensemble de ces revendications est une forêt qui cache de l'ombre. Les vraies raisons qui motivent les guerres demeurent la mainmise sur l'exploitation illicite des minerais, le pillage des ressources naturelles et l'occupation des territoires. Il faut donc des autorités provinciales d'obédience rwandaise pour faciliter cette exploitation. Cette cogestion forcée souhaitée est une atteinte à la Constitution de la R.d.C, au Droit international et aux lois de la République démocratique du Congo. Depuis sa création, la République démocratique du Congo est toujours victime des politiques prédatrices décidées par certaines puissances occidentales à la Conférence de Berlin.

Il faut reconnaître, cependant, que le contexte d'après indépendance n'a pas permis la gestion orthodoxe du pays.

Mesdames et Messieurs de la Presse ;

LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, PRISONNIERE DE LA CONFERENCE DE BERLIN.

Depuis 1885, les 14 puissances à la Conférence de Berlin ont convenu de la destination de l'espace sur lequel exerce, actuellement, sa souveraineté, la République démocratique du Congo. La liberté de commerce, d'exploitation et de navigation de toutes ces puissances était une garantie pour que Léopold II gouverne en paix son domaine.

La signature récente des accords miniers entre l'Union Européenne et le Rwanda pour les minerais indisponibles sous le sol de ce dernier, est une prime à la prédation commanditée par les puissances de Berlin. C'est pour assouvir à cette boulimie éternelle en mimerais

que ledit accord fut signé pendant que l'armée rwandaise occupe des territoires en République démocratique du Congo. Des années plus tôt, elle était sous embargo sur les armes.

L'invasion de la République démocratique du Congo n'a jamais été une initiative exclusive du Rwanda. Le Rwanda n'a pas des atouts de faire la guerre contre la République démocratique du Congo de manière répétitive et sur une longue durée. L'analyse éthérée de cette situation conduit souvent à des objections mal à propos.

REMONTRANCES CONTRE S.E TSHISEKEDI TSHILOMBO : NOTRE MISE AU POINT

Mesdames et Messieurs de la Presse ;

Il est regrettable que les acteurs politiques ne ratent aucun détail pour s'entre-attaquer publiquement. Lorsqu'on a géré la chose publique, il est prudent de s'abstenir à tirer sur tout ce qui bouge. Tout gouvernant est comparable à une maman qui utilise sa main pour enlever les excréments de son bébé et pour le nourrir. Il est inutile de le lui rappeler, car devenu majeur, il le saura. Il s'ensuit que lorsqu'on rappelle un fait, il fait rappeler un autre.

1. M23 neutralisé ou éradiqué en 2013

Nous avons donc appris que le M23 avait été « neutralisé » ou « éradiqué » en 2013. Sa résurrection en 2022 est imputable, selon certains acteurs politiques, au Président TSHISEKEDI TSHILOMBO. Sans être son Porte-parole, en termes militaires, lorsqu'on parle de « neutraliser » ou « d'éradiquer » on sous-entend la mise à mort : ôter la vie. Dans cette hypothèse, comment expliquer la survivance d'une groupe armé dont les membres avaient été éliminé ab ovo.

Qu'on se fasse des éloges pour l'autosatisfaction ! Nous croyons plutôt que le M23 avait été **délocalisé** dans des pays voisins sur des raisons inconnues. Neutralisé en 2013, le M23 revient enrichi d'une autre aile, A.F.C arborant unité de commandement, éléments, tenues et armes rwandais. Le surdimensionnement s'éloigne davantage d'une force tuée sur le terrain de combat en 2013.

2. Le Président de la République a vilipendé sa propre famille politique, a-t-on appris.

Dans toute famille, qu'elle soit politique ou biologique, un bon parent est celui qui encourage ses enfants lorsqu'ils posent des actes louables. Il les montre la voie à suivre lorsqu'ils négligent ce qu'ils doivent faire moralement ou juridiquement. Il hausse le ton et peut sanctionner lorsqu'ils se compromettent. Il est hors de question de formuler des reproches à un Parent qui se comporte de la sorte. Ne pas le faire, est ce qui peut être condamnable.

Le Président Kasavubu s'était plaint de ses collaborateurs qui confondaient la caisse de l'Etat avec leurs poches. Le Président Joseph KABILA KABANAGE a avoué n'être pas capable d'avoir 15 collaborateurs. Si le Président de la République Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO reproche, dans un contexte de guerre, aux membres de sa famille politique de n'être pas impliqués davantage au front politique, cela peut-il vraiment émouvoir outre mesure ?

Quant à la plainte attribuée au Chef de l'Etat contre l'Armée, il n'est un secret pour personne que la destruction des FAZ en 1997, notre Armée a nécessité une reconstruction. A ce jour personne ne peut nier les efforts entrepris pour rendre à notre Armée ses lettres de noblesse. Ces efforts ne doivent pas être sabotés par ceux ou celles qui font bon ménage avec l'indiscipline au sein des FARDC. Rappeler l'ordre et la discipline au sein de ce corps de défense qui nous protège tous, n'est nullement une plainte. On ne saurait pas attribuer au Président Félix Tshisekedi Tshilombo, le brassage (terme emprunté aux brasseurs des bières) et le mixage (termes bien à propos en musique ou chez les boulangers) au sein de l'Armée et qui l'ont écorché.

Dénoncer les éléments indisciplinés au sein de l'Armée ne peut être perçu comme une attaque à cette dernière. A moins d'un raccourci !

3. Le président de la République qui se félicite d'une partie de la Résolution 2773 à savoir les sanctions et non le dialogue avec le m23 et l'A.F.C. Tel, un autre reproche.

Le Conseil de Sécurité est restée longtemps balbutiant, taiseux sur la guerre que mène le Rwanda en République démocratique du Congo. Qu'il condamne, c'est un pas. Le Président la République démocratique s'en est félicité. Certains acteurs politiques considèrent que le Président de la République s'est satisfait d'une partie de la résolution dans sa partie concernant les sanctions et celle qui l'obligerait à négocier avec AFC/M23.

Pourtant autant que le Président de la République n'est pas rédacteur de la Résolution, je ne sais pourquoi on l'obligerait de se féliciter de ses termes en intégralité. Il serait nanti de la compétence de la rédiger et l'adopter seul, il exigerait plus des sanctions que celles qui sont mentionnées dans la Résolution du Conseil de sécurité 2773. En tout état de cause, il n'a jamais refusé de dialoguer dans le cadre convenu, à savoir les processus de Luanda et de Nairobi. Encore dans ce processus il ne serait pas un « yes-man ».

4. PACTE SOCIAL POUR LA PAIX ET LE BIEN-VIVRE ENSEMBLE EN RDC ET DANS LE PAYS DES GRANDS-LACS.

La CENCO et l'ECC Se sont engagées sur la voix de trouver des solutions à la crise congolaise au travers de l'initiative « PACTE SOCIAL POUR LA PAIX ET LE BIEN-VIVRE EN RDC ET DANS LE PAYS DES GRANDS-LACS ». En principe, il est déraisonnable de repousser d'un revers de la main toute initiative susceptible de ramener la paix en République démocratique du Congo et dans la Régions des Grands-Lacs. En revanche, le

thème de l'initiative et les termes de références déclinés par le Secrétaire Général de la CENCO inclinent à réfléchir.

D'abord, le groupe des mots « Pacte social » renvoie à l'idée d'un accord, d'un Contrat. Pris dans ce sens, on est dans une logique où tout doit être refait y compris la Constitution de la République.

Ensuite, le thème insinue un malaise entre les différentes tribus qui habitent la République démocratique du Congo. Pourtant, si les problèmes sont politiques et concernent à la fois la majorité et l'opposition, l'initiative ne saurait aboutir, à des résultats reluisants, en dehors du pilotage des institutions de l'Etat, à l'occurrence le Président de la République. Certes, les problèmes sont inhérents aux hommes. Cependant, nous doutons de la rupture du bon vouloir vivre-collectif entre congolais.

Les termes de références indiquent les destinataires des résultats du Pacte Social à savoir l'Union Africaine et les Nations Unies. A ce stade, toutes les institutions nationales sont tierces à la démarche et ce, en amont et en aval. Est-ce à dire que c'est l'Union Africaine et/ou les Nations-Unies qui ont sollicité l'initiative et qui, si tel est le cas, en soumettraient les résultats aux institutions de la République ? Ça sera alors dans quel cadre légal ? N'y aurait-il pas risque de collision entre le processus de Nairobi et celui de Luanda ?

La dimension régionale de la question est à questionner également. Les traités et accords régionaux ayant créé la CEPGL, la CIRGL et l'E.A.C ne visaient-ils pas le bon vouloir vivre collectif dans la Région des Grands Lacs ?

Qui sera l'autorité d'exécution ou de garantie des acquis du Pacte social ?

La lecture attentive des thématiques du Pacte social, ne commanderait-elle, au bout de compte, le changement ou la révision de la Constitution ?

Comment la CENCO et l'ECC comptent-elles contribuer à la paix dans la Région des Grands-Lacs sans que les pays qui en sont membres ne soient demandeurs ?

Au demeurant, nous gardons espoir que l'initiative aboutira également aux dialogues au Rwanda et en Ouganda.

Ces questions requièrent, à notre avis, des réponses idoines en amont pour espérer aboutir à des résultats escomptés.

CONCLUSION

Il faut croire à son chef pour être prêt à le suivre jusqu'au bout, et il faut que le chef sente que son équipe croit en lui pour qu'il ait le courage de demander à ceux qui l'entourent les efforts et les sacrifices qui les mèneront tous à la victoire.(lire Gaston Courtois, L'Art d'être Chef, www.ethicpedia.org, p.51)

En ce moment d'épreuve, tous les congolais sans exception se doivent de soutenir le Président de la République, Commandant suprême des Forces armées de la République démocratique du Congo. La guerre dirigée contre la République démocratique du Congo ne vise pas uniquement le régime politique en place. C'est la République démocratique du Congo qui est visée. Son histoire s'est toujours répétée et nous en sommes sortis vainqueurs.

La survie, la grandeur, le prestige et l'honneur de la République démocratique du Congo sont tributaires d'un système de défense à la hauteur des ambitions de la République démocratique Congo.

Une Armée forte et dissuasive est d'un apport important dans la réponse aux menaces des attributs de la souveraineté. Le recours aux dialogues, devenus un mode de régulation de la vie politique nationale aux mépris de la Constitution et des lois de la République, est un signe de fragilité des institutions.

De 1960 à 2000, le Professeur BANYAKU LUEPE Epotu a identifié, à titre principal, 37 négociations et concertations. (cfr Lettre ouverte à MASIRE, Editions Médiaspaul, KINSHASA, 2013 p.p 13 à 20).

A celles-ci, on peut ajouter le dialogue de SUN-CITY clôturé le 17 avril 2002, la Conférence sur la paix et le Développement de GOMA concernant les groupes armés en janvier 2008 ainsi que les concertations ayant abouti à l'Accord de Saint Sylvestre du 31 décembre 2016.

Les congolais doivent se raviser et éviter de se rejeter la responsabilité des problèmes du Rwanda.

Les Rwandais ont eu l'occasion inespérée de se parler et ont abouti à l'accord de paix d'Arusha de 1993. La dénonciation de cet Accord est le péché fondateur des crises qui sévissent dans le pays des Grands-Lacs. Tous les Accords se rapportant à question signés depuis 1996, devraient être considérés comme conséquence de la violation de l'Accord de Paix d'Arusha de 1993. Qu'on dise qu'ils ne sont pas respectés, cela n'étonne pas. L'accessoire suit toujours le principal.

Durant 31 ans, la Communauté internationale ne s'en est aperçue. Elle a continuellement travaillé pour le renforcement du pouvoir au Rwanda au lieu de travailler pour Paix. Pourtant, seul on peut exercer le pouvoir sans les autres mais, seul on ne peut pas faire la paix.

Cette erreur de perception a fait que la République démocratique du Congo, serve de terrain d'essai des armes de nouvelles générations. Le but recherché est d'occuper et d'exploiter, au prix du sang, et de manière systématique ses richesses naturelles. Il faut donc trouver des solutions à la racine des problèmes. Le fait d'esquiver d'affronter les vrais problèmes Rwandais a toujours fait qu'après un cycle de 25 ou 30 ans, les crises

renaissent. Quand les Tutsis sont au pouvoir, certains Hutus s'exilent et vice-versa. Pour éluder cette réalité, il est interdit aujourd'hui de parler Hutus ou Tutsi au Rwanda. Tous sont désormais des Rwandais tout court. Peut-on décréter, par une loi, la renonciation à une identité ? Ce sont des solutions de façade qui cachent la prééminence des uns sur les autres!

Par ailleurs, la République démocratique du Congo s'est trompée des priorités. Le dialogue de SUN CITY fut une bonne chose. Il s'est focalisé malheureusement sur « le partage équitable et équilibré du pouvoir » dans toutes ses facettes au détriment de la mise en place d'un système de défense durable à même de compenser le délaissement de ce secteur depuis l'indépendance. C'est une illusion, une vue d'esprit que de croire qu'avec la confluence des intérêts des puissances depuis la Conférence de Berlin, un pays riche comme la République démocratique Congo peut survivre sans un système de défense à la hauteur de ses richesses, de sa position géopolitique et géostratégique. Il faut un plan Marshal pour l'Armée, impliquant des experts que requièrent les différents branchements d'un système de défense moderne.

En dépit de la détresse de la Palestine et de l'Ukraine, aucune puissance ne s'apitoie sans intérêts. Les Etats-Unis exigent l'effacement de la Palestine sur la carte du monde et la dispersion de son peuple. Ils dédient son territoire aux projets immobiliers. L'Ukraine est en instance de céder son sous-sol pour une longue durée, sans préalables, pour espérer recouvrer l'intégrité de son territoire.

Les dialogues et Pacte social en perspective sont à encourager. En revanche, on en a eu à chaque crise et rien n'a changé. Prétendre stabiliser la République démocratique du Congo en lui redonnant son prestige, sa respectabilité et son leadership sur le plan international, régional et sous régional passe par un système de défense dissuasif et assourdissant.

Depuis 2006, les nombreux congolais avides de la démocratie, en ont confondue avec les élections. Nous avons mis la démocratie de côté et nous nous sommes engagés à dépenser plus ou moins un milliards trois millions de dollars pour des élections dans un pays où l'armée et les infrastructures sont à construire et où des millions d'habitats n'ont pas encore accès à une goutte d'eau potable.

Curieusement lorsque vient le débat pour réviser la Constitution, les voix s'élèvent, alléguant la tacite reconduction du mandat ou la candidature pour le troisième mandat, au lieu de saisir de l'occasion pour élaguer les institutions inutiles et budgétivores et organiser une territoriale souple dédiée au développement.

La suppression des institutions budgétivores, des services et agences créés au niveau de la présidence qu'au sein du Gouvernement depuis 2006, permet de dégager des crédits suffisants pour renforcer le système de la défense nationale. Faire autrement, maintient le

pays dans la défensive nationale avec risque d'assister, si pas à la substitution, à la fusion tout au plus à la balkanisation de la République démocratique du Congo.

Fait à Kinshasa, le 08 mars 2025

Pour le Parti Politique J.P.R

Honorable MIRINDI CARHANGABO Grégoire

Président National

J.P.R